



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE PARIS

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2020-238

PUBLIÉ LE 27 JUILLET 2020

Sommaire

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

75-2020-07-24-013 - Arrêté n° 2020- 001 portant délégation de signature de la Directrice de la Direction de la recherche clinique, de l'Innovation, des relations avec les universités et les organismes de recherche (DRCI) (3 pages)

Page 3

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

75-2020-07-24-013

Arrêté n° 2020- 001 portant délégation de signature
de la Directrice de la Direction de la recherche clinique, de
l’Innovation, des relations avec les universités et les
organismes de recherche (DRCI)

Direction de la Recherche
Clinique et de l'Innovation
(DRCI)

Florence FAVREL-FEUILLADE
Directrice
01 44 84 17 87

**Arrêté n° 2020- 001 portant délégation de signature
de la Directrice de la Direction de la recherche clinique, de l'Innovation, des relations avec
les universités et les organismes de recherche (DRCI)**

La Directrice de la Direction de la Recherche Clinique et de l'Innovation

Vu le Code de la santé publique et notamment ses articles L. 6143-7, L. 6147-1, R. 6147-1,
R. 6147-2 et R. 6147-4,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction
publique hospitalière,

Vu l'arrêté n°2014357-0003 DG du 23 décembre 2014 modifiant l'arrêté n° 2011-0054 DG du 9
mai 2011 portant désignation des directeurs de pôles d'intérêt commun de l'Assistance
publique – hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté 75-2020-06-05-011 du 5 juin 2020 fixant la liste des pôles d'intérêt commun de
l'Assistance publique – hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté 75-2020-06-05-013 du 5 juin 2020 portant délégation de signature aux directeurs
de pôles d'intérêt commun de l'Assistance publique – hôpitaux de Paris

ARRETE :

Article 1 – Délégation de signature est donnée à Madame Hélène COULONJOU, directeur
d'hôpital, à l'effet de signer au nom de la Directrice de la Direction de la Recherche Clinique et
de l'Innovation tous les actes, conventions et marchés ressortissant des attributions du Chef
de la Direction de la Recherche Clinique et de l'Innovation (DRCI) notamment en matière de
gestion technico-réglementaire, administrative, économique et financière des projets de
recherche à promotion/gestion Assistance publique – hôpitaux de Paris, à promotion
académique et à promotion industrielle, les conventions de collaboration, de partenariat, ainsi
que les actes et conventions relatifs à la protection et à la valorisation des innovations,
créations, savoir-faire et résultats de recherche des équipes de l'AP-HP, ou à son patrimoine
immatériel.

Article 2 – Délégation de signature est donnée à Monsieur Erik DOMAIN, directeur d'hôpital, à
l'effet de signer au nom de la Directrice de la Direction de la Recherche Clinique et de
l'Innovation tous les actes, conventions et marchés ressortissant des attributions du Chef de
la Direction de la Recherche Clinique et de l'Innovation (DRCI) notamment en matière de
gestion technico-réglementaire, administrative, économique et financière des projets de
recherche à promotion/gestion Assistance publique – hôpitaux de Paris, à promotion
académique et à promotion industrielle, les conventions de collaboration, de partenariat, ainsi
que les actes et conventions relatifs à la protection et à la valorisation des innovations,
créations, savoir-faire et résultats de recherche des équipes de l'AP-HP, ou à son patrimoine
immatériel.

Article 3 – Délégation de signature est donnée à Madame Pascale ROCHER, directeur d'hôpital, à l'effet de signer au nom de la Directrice de la Direction de la Recherche Clinique et de l'Innovation tous les actes, conventions et marchés ressortissant des attributions du Chef de la Direction de la Recherche Clinique et de l'Innovation (DRCI) notamment en matière de gestion technico-réglementaire, administrative, économique et financière des projets de recherche à promotion/gestion Assistance publique – hôpitaux de Paris, à promotion académique et à promotion industrielle, les conventions de collaboration, de partenariat, ainsi que les actes et conventions relatifs à la protection et à la valorisation des innovations, créations, savoir-faire et résultats de recherche des équipes de l'AP-HP, ou à son patrimoine immatériel.

En cas d'empêchement de Madame Pascale ROCHER, délégation de signature est donnée à Madame Marie-Christine MULOWA, Responsable de la Cellule ressources humaines, à l'effet de signer au nom de la Directrice de la DRCI tous les courriers et documents de correspondance avec le Centre de Gestion Commune Ressources Humaines PIC et Siège, les demandes de formation, ainsi que les ordres de missions.

En cas d'empêchement de Madame Pascale ROCHER, délégation de signature est donnée à Monsieur André RIZZO, responsable de la gestion, à l'effet de signer au nom de la Directrice de la DRCI tous les actes, appels de fonds, bilans financiers, décisions de reversement, de paiement, et courriers en matière de gestion financière des projets de recherche à promotion/gestion AP-HP, ainsi que les bons de commande d'un montant inférieur à 5000 euros hors taxes, et les demandes de Chronopost.

Article 4 – Délégation de signature est donnée à Monsieur Serge BUREAU, responsable du pôle promotion de la DRCI, à l'effet de signer au nom de la Directrice de la DRCI tous les actes, courriers et documents en matière de gestion technico-réglementaire (incluant la vigilance) et administrative des projets de recherche à promotion/gestion AP-HP, les contrats relatifs à la participation des centres investigateurs dans le cadre des recherches promues/gérées par l'AP-HP, ainsi que les documents concernant les appels à projets de recherche.

En cas d'empêchement de Monsieur Serge BUREAU, délégation de signature est donnée à Monsieur Yannick VACHER.

Délégation de signature est donnée à Madame Sarra DALIBEY, responsable de la vigilance, à l'effet de signer au nom de la Directrice de la DRCI les documents en matière de vigilance des projets de recherche à promotion/gestion AP-HP.

En cas d'empêchement de Madame Sarra DALIBEY, délégation de signature est donnée à Monsieur Florent VIGUIER et Madame Hélène BROCVIELLE.

Article 5 – Délégation de signature est donnée à Madame Lauren DEMERVILLE, responsable du pôle Partenariats et Expertises de la DRCI, à l'effet de signer au nom de la Directrice de la DRCI tous les actes, courriers et documents en matière de ressources biologiques à finalité scientifique, tous les actes, courriers et documents en matière de gestion administrative et financière des projets de recherche financés par les programmes de la commission européenne, tous les contrats relatifs à la prise en charge des frais supplémentaires conclus avec les promoteurs industriels et académiques, ainsi que tous les contrats de partenariat industriel.

Article 6 – Délégation de signature est donnée à Monsieur Benoît LABARTHE, responsable du pôle Transfert et valorisation, à l'effet de signer au nom de la Directrice de la DRCI tous les actes, en ce inclus les actes confirmatifs de cessions, courriers et documents relatifs aux démarches de protection des innovations, créations, savoir-faire et résultats de recherche des équipes de l'AP-HP, ou à son patrimoine immatériel, auprès de tous les offices, registres et organismes nationaux et internationaux.

Article 7 – Les titulaires de la présente délégation assurent la publicité des actes qu'ils ont signés en vertu de cette délégation, conformément à l'article R. 6143-38 susvisé du Code de la santé publique.

Article 8 – Cet arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Île-de-France, de la Préfecture de Paris et de la Préfecture de police de Paris.

Fait à Paris, le 24 juillet 2020

La Directrice de la DRCI

SIGNÉ

Florence FAVREL-FEUILLADE